

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00578

**SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX COMMERÇANTS ET ARTISANS AYANT SUBI
DES DÉGRADATIONS SUR LA PÉRIODE DU 27 JUIN AU 14 JUILLET 2023 –
SUBVENTIONS**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 59

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Vincent BONY,
M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE,
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOQCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-
FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 novembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231115-D20230057810

Date de mise en ligne : 22 novembre 2023

M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Bernard BONNET donne pouvoir à M. David FARA,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, M. Bernard LAGET,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023

SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX COMMERÇANTS ET ARTISANS AYANT SUBI DES DEGRADATIONS SUR LA PERIODE DU 27 JUIN AU 14 JUILLET 2023 – SUBVENTIONS

Suites aux émeutes qui se sont déroulées depuis le 27 juin 2023 dans de nombreuses villes et métropoles françaises, plusieurs milliers de commerçants et artisans ont subi des dégradations et ont été contraints de cesser totalement ou partiellement leurs activités.

Aussi, dans la continuité de l'action de Saint-Etienne Métropole en soutien au développement économique local et en complément des aides présentées par l'Etat le 1^{er} juillet dernier, Saint-Etienne Métropole a mis en place une aide exceptionnelle à destination des commerçants et artisans de son territoire.

L'aide prend la forme d'une subvention en investissement représentant 50 % d'une assiette de dépenses de matériels et équipements éligibles, d'un montant maximum de 5 000 € par entreprise. Ces dépenses permettent notamment de prévenir ou de limiter les intrusions dans les locaux et de contribuer ainsi à la continuité des activités de ces entreprises.

Ce dispositif métropolitain de soutien exceptionnel et son règlement d'attribution ont été approuvés par délibération du Bureau en date du 12 juillet 2023.

16 dossiers ont été déclarés recevables par la Chambre de commerce et d'industrie et par les services de Saint-Etienne Métropole. Ils représentent un montant de dépenses prévisionnelles éligibles de 112 820,53 € HT et un montant d'aide de 48 821,14 €.

L'ensemble des aides accordées est présenté dans l'annexe ci-jointe.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement des subventions d'investissements aux 16 entreprises figurant dans l'annexe ci-jointe ;**
- **approuve les conventions correspondantes et autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire ;**

- les dépenses seront imputées sur le budget principal au compte SERV/chapitre 204/AIDEC.

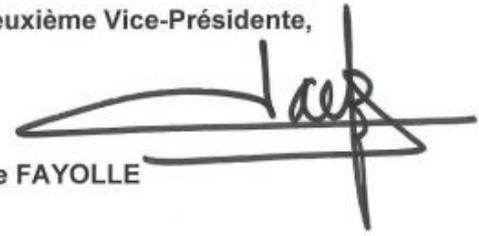
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

La Deuxième Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE

Annexe : Tableau des aides accordés pour rapport délibération - Bureau Métropolitain

SIRET	Raison sociale	Activité	Commune	Montant dépenses prévisionnelles HT €	Montant subvention accordée par SEM
51913283100024	CITHARE	Prêt-à-porter	SAINT-ETIENNE	3 555,63	1 777,82
49114289900047	KADRI	Prêt-à-porter / Chaussures	SAINT-ETIENNE	11 703,00	5 000,00
45082403200012	CJ2P	Prêt-à-porter	SAINT-ETIENNE	5 276,00	2 638,00
87893551900016	PIECES MONTEES	Matériaux	SAINT-ETIENNE	3 918,19	1 959,10
49310525800047	MARTY ADRIEN	Equipement sport	SAINT-ETIENNE	10 819,00	5 000,00
80773078300014	PREMIERE	Prêt-à-porter	SAINT-ETIENNE	19 212,30	5 000,00
53093788700020	MAKBY	CHR	SAINT-ETIENNE	919,70	459,85
37778637100015	ARCHIER Marie Claude	Lingerie	SAINT-ETIENNE	2 945,87	1 472,94
83226208300021	THE UNION JACK	CHR	SAINT-ETIENNE	9 923,00	4 961,50
81981397300016	ARTIPAIN	Boulangerie	SAINT-ETIENNE	5 720,00	2 860,00
49803587200015	MP4	Prêt-à-porter	SAINT-ETIENNE	2 341,80	1 170,90
79464288400017	RAS DEVELOPPEMENT	Bar	SAINT-ETIENNE	6 318,00	3 159,00
83176331300010	HLO CITY	Bar	SAINT-ETIENNE	13 444,00	5 000,00
80947567600015	ARTISS DECORATION	Tapissier	SAINT-ETIENNE	1 049,37	524,69
58450102700034	FILLION SAS - Cuisine Plaisir	Equipement maison	SAINT-ETIENNE	6 162,27	3 081,14
58450102700018	FILLION SAS - Droguerie de la Tour	Equipement maison	SAINT-ETIENNE	9 512,40	4 756,20
TOTAL	16 entreprises			112 820,53 €	48 821,14 €